

un espace vert, *pas un parking !*



La Ville s'apprête à bétonner cette friche de près de 3500 m², pourtant réservée à la création d'un "espace vert" dans le Plan d'Occupation des Sols, pour construire un parking supplémentaire et inutile.

**Réagissez,
signez la pétition !**



Ce terrain de près de 3500m², situé à l'extrémité de l'allée Francis Lemarque près de la gare RER du Parc Saint-Maur, est en friche depuis la construction de la gare et fait l'objet d'une réservation au plan d'Occupation des Sols (POS), au titre : *"(d')activités horticoles dont notamment les jardins familiaux, les aménagements sportifs et de loisirs extérieurs, les espaces verts, les abris de jardins, les bassins d'eau, le stationnement d'accompagnement de ces aménagements, les constructions nécessaires au fonctionnement de ces aménagements"*.

Mais le maire veut changer sa destination au POS et en faire un parking municipal, encore un, alors que les parkings existants, déficitaires, coûtent déjà à tous les contribuables près d'un million d'euros annuel.

Nous demandons que la consultation des habitants ne se réduise pas une réunion de simple information sur un projet déjà acté, mais que soient soumises aux habitants différentes alternatives.

Un dossier de consultation avec registre des observations sera disponible en Mairie, à une date non encore définie. Pour que la consultation soit réelle, il convient que ces alternatives soient accessibles et consultables lors de l'ouverture du dossier.

Ci-contre les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Saint-Maur, approuvé au Conseil Municipal en avril dernier - lors de la même séance que cette information sur la modification du POS! - et pour demander à ce qu'il ne reste pas lettre morte,

signez la pétition !

texte et liens au dos

Europe Écologie les Verts propose un projet conforme aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Saint-Maur :

- ▶ un nouveau passage piéton arboré, reliant les grands équipements de la ville (gare RER, Stade Cheron et piscine Brossolette)
- ▶ un espace de verdure et de jeux libres pour les enfants du quartier.

Faciliter l'accès au RER en créant des chemins piétonniers est une solution plus écologique et économique que de créer des parkings, permettre à des familles de fréquenter un espace public de proximité est plus important que de bitumer de nouvelles surfaces pour le stationnement motorisé !

Extraits des orientations du PADD de Saint-Maur, adopté en Conseil Municipal le 16 avril 2015

Axe 1 :

Affirmer la responsabilité écologique de la ville
Renforcer les exigences de surfaces végétalisées, d'espaces verts de pleine terre
Renforcer l'offre en espace verts accessibles au public

Axe 2 :

Confirmer le caractère résidentiel historique de Saint-Maur ainsi que ses caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales
Valoriser, requalifier, voire réorganiser les espaces publics
Agir en faveur du développement d'une nouvelle offre d'espaces verts accessibles au public pour répondre aux objectifs fixés par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France : tendre vers 10m² d'espaces verts accessibles au public par habitant, soit un besoin de 225000 m²

Axe 5 :

Promouvoir un urbanisme durable à taille humaine (contribuer au développement des mobilités durables)
Réduire la présence et l'usage de la voiture sur les espaces publics, notamment là où ils sont une gêne pour la qualité des déplacements de piétons, des cyclistes, voire des transports en commun.
Limiter les ruptures internes des déplacements piétons/vélos (coupures telles que la voie RER...)
Assurer de bonnes conditions d'accès aux équipements



Monsieur le Maire,

En tant que Saint-Maurien-ne, je vous interpelle sur une modification envisagée du Plan d'Occupation des Sols, dont communication a été donnée lors de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2015 :

En contradiction totale avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la ville, approuvé dans ses orientations lors de la même séance du Conseil, vous projetez, et ce sans réelle concertation, de transformer un terrain végétalisé en parking supplémentaire, dans un quartier qui en comporte beaucoup, et d'accroître ainsi le coût global de ces équipements pour notre Ville.

Je vous demande donc :

- de surseoir à ce projet et de revenir à la destination d'origine du terrain,
- d'envisager des solutions alternatives respectueuses de l'environnement, permettant de lutter contre l'imperméabilisation des sols, facilitant les modes de déplacements doux et les transports en commun,

- à ce titre, de travailler notamment à un projet de passerelle piétonnière, facilitant pour les riverains la circulation entre la gare de RER, le stade Cheron et la piscine Brossolette, tout en créant au sol un espace de verdure et de jeux libres pour les enfants.

Et de soumettre l'ensemble des alternatives à la consultation légalement prévue pour toute modification du POS.

**Cette pétition peut être signée en ligne sur change.org
(<http://tinyurl.com/pbplupl>) ou sur le site d'EELV de Saint-Maur :**

saintmaur.eelv.fr

**Vous pouvez également recopier le texte et nous l'adresser
par courriel, avec vos nom, prénom et adresse**

(toutes conditions nécessaires à la validité juridique d'une pétition) :

contact@europeecologie-lesverts-saintmaur.fr

